



Relais
Accueil
Parents
Assistants
Maternels

ECHOS DU RELAIS

Relais Accueil Parents Assistants Maternelles

64230 Poey-de-lescar - Tél : 05 59 68 86 37 - Mail : rammiey@agglo-pau.fr



EDITO

L'été finit sa course et il vous reste encore quelques belles journées pour vous ressourcer afin de donner le meilleur aux enfants que vous accueillerez et à leurs parents tout au long de cette année.

L'équipe du RAPAM aura plaisir à vous retrouver lors de la réunion de rentrée le 10 septembre au soir et à vous accompagner lors des animations collectives et des temps de réflexion afin d'enrichir votre accueil au quotidien à votre domicile.

Des intervenants poursuivront le travail avec vous ce trimestre sur la communication gestuée et la motricité.

La semaine du goût et la cueillette de fruits et légumes d'automne ainsi que des ateliers cuisine ponctueront ce trimestre.

Les 30 ans des RAMs et du festival Petite Enfance seront les temps forts de cette fin d'année 2019.

Bonne reprise à chacune d'entre vous !

L'équipe du RAPAM

SOMMAIRE

p2 Dossier : «Le temps de familiarisation»

p3 Infos métiers

p4 Les temps collectifs

p7 La vie au Relais - Agenda

Dossier

Le temps de familiarisation : «Se rencontrer avant de se séparer»

Article rédigé en collaboration avec d'autres RAM des Pyrénées Atlantiques

L'enfant, tout au long de son existence, vit des séparations qui vont le structurer. Ces moments sont très importants dans son développement ; ils vont lui permettre de sortir de la cellule familiale, de dépasser la peur et l'inquiétude de se sentir seul, d'apprendre à être soi. Dans les situations de séparation, l'enfant éprouve le manque, l'absence, la perte. Mais l'épreuve de la séparation est aussi fondatrice de la construction de soi.

Une des premières séparations est bien souvent celle liée à l'accueil de l'enfant chez une assistante maternelle ou en collectivité. Aussi, il est essentiel de rendre cette séparation la plus progressive possible, de prendre le temps, de se connaître, se reconnaître et s'appivoiser.

A quoi sert la période de familiarisation, nommée aussi période d'adaptation ?

Quel que soit l'âge de l'enfant, cette période a toute son importance pour qu'il se sente suffisamment en sécurité.

Le temps de familiarisation lui permet de se préparer à la séparation. En effet, pour qu'il accepte la séparation, il doit d'abord acquérir la certitude que sa mère ou son père vont revenir. C'est en se séparant pour de très courtes durées les premiers jours qu'il y parviendra.

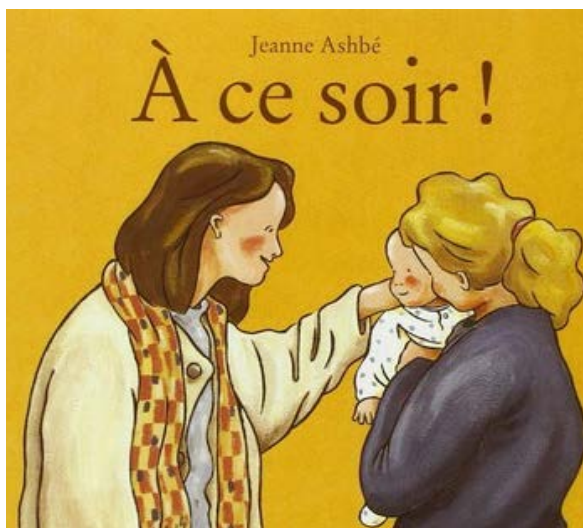
La mise à disposition d'un objet transitionnel (doudou, foulard, peluche, tee-shirt, couverture...) facilite cette séparation.

Pour l'enfant, ce temps lui permet de :

- découvrir un nouveau milieu familial (conjoint, enfants de l'assistante maternelle) et les autres enfants accueillis.
- s'approprier son nouvel espace de vie, s'imprégner des odeurs, des sons, qui l'entourent.
- trouver de nouveaux repères. Pour cela, il a besoin de temps pour apprendre à connaître l'assistante maternelle, avoir confiance en elle, se familiariser avec une nouvelle façon de le porter, de s'adresser à lui.

Pour l'assistante maternelle, ce temps lui permet d'apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes, son rythme de vie et ses besoins.

L'observation lors de cette période et les échanges avec les parents (autour de l'éveil, des habitudes alimentaires et de sommeil,...) permettent d'instaurer une relation de confiance. L'assistante maternelle peut aussi mieux repérer les attentes et les besoins de la famille par rapport à ce nouvel accueil.



Pour les parents, c'est le moment d'échanger plus longuement avec l'assistante maternelle qui va accueillir l'enfant, et de découvrir toutes les personnes présentes à son domicile. La relation de confiance réciproque ainsi créée va permettre au parent de confier son enfant sereinement.

Comment mettre en place ce temps ?

Pour laisser à chacun le temps de prendre de nouveaux repères, la construction de cette période peut se faire sur deux semaines de façon progressive et régulière.

Ainsi, l'assistante maternelle peut inviter la famille à participer à plusieurs courts moments, échelonnés sur une première semaine, pour donner un biberon, faire un change ou un coucher par exemple.

Il n'y a pas un modèle défini, identique pour toutes les familles. Le dialogue entre l'assistante maternelle et les parents est essentiel afin de penser ensemble ce qui paraît être le plus adapté à tous.

Pour que le processus de séparation s'engage, il faut que les personnes et les lieux aient été présentés, nommés par les parents, «mamaisés» disait Dolto. La mère (ou autre figure d'attachement) doit parler de la séparation, de cette épreuve qu'ils vivent tous les deux. Les temps de rencontres avec la professionnelle permettent souvent à cette parole de naître.



Souvent, on considère que plus l'enfant est petit, plus il lui est facile de supporter la séparation. Pourtant, ce n'est pas parce qu'un enfant ne se manifeste pas ou peu, qu'il est bien familiarisé avec son nouvel environnement. Les perturbations du bébé notamment peuvent parfois plus s'exprimer avec leurs corps (maladie etc...).

D'où l'importance de mettre des mots sur ce qui se passe pour l'enfant et écouter ce corps qui parle, qui exprime un ressenti. Tous ces signes qui font peu de bruit parlent du vécu de l'enfant. Pour tout âge, cette période de familiarisation est donc très importante.

L'enfant a besoin d'entendre les adultes lui parler des événements qui vont marquer sa journée et lui dire aussi que son parent va revenir.

Même bébé, l'enfant devine le sens et la «musique des mots», leur intentionnalité mais aussi les anxiétés autant que la quiétude des adultes par rapport à cette séparation.

Le professionnel accompagne ainsi le manque, l'absence, liés à la séparation.

Ce temps de familiarisation est le temps de la construction en douceur d'une nouvelle relation qui s'inscrit dans la durée et la qualité entre l'enfant, sa famille et l'assistante maternelle.

C'est un temps privilégié à vivre pleinement au domicile.

Les infos métier

LE CMG SIMPLIFIÉ

Depuis mai 2019, le calcul et le versement du Complément libre Choix du Mode de Garde seront désormais effectués par le centre national Pajemploi et non plus par la Caf/MSA.

Le dépôt de la demande de prestation doit toujours se faire auprès de la Caf/MSA.

LE SERVICE PAJEMPLOI PLUS

Plus simple, plus clair, plus rapide

En adhérant à ce service, le parent employeur n'a plus qu'une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employé(e). Deux jours après la déclaration, le centre national Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG. Il reverse ensuite, trois jours après la déclaration, le salaire total sur le compte bancaire de l'employé(e).



Conditions d'accès au service Pajemploi+
Pour bénéficier du service Pajemploi+, **le parent employeur doit avoir :**

- enregistré sa/son salarié(e) sur www.pajemploi.urssaf.fr ;
- obtenu l'accord de sa/son salarié(e) et complété l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ ;
- donné mandat au centre national Pajemploi pour prélever le salaire sur son compte bancaire et le verser sur celui de sa/son salarié(e) ;
- saisi sur son espace employeur ses coordonnées bancaires ainsi qu'un mandat SEPA valide.

Le/la salarié(e) doit avoir :

- donné son accord et rempli l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ ;
- saisi ses coordonnées bancaires depuis son espace salarié.

Comment adhérer au service Pajemploi+ via l'espace en ligne ?

Pour activer le service Pajemploi+, le parent employeur doit se rendre sur son espace en ligne et :

- Sélectionner la rubrique « Pajemploi+ »
- La liste des salarié(e)s est affichée avec une croix grise (service Pajemploi+ désactivé) dans la colonne « Pajemploi+ », Cliquer sur « Activer le service »
- Sélectionner le/la salarié(e) souhaité(e) dans la liste déroulante, Cliquer sur « suivant »
- Cliquer sur « suivant » s'il a déjà rempli et signé, avec sa/son salarié(e), l'attestation d'adhésion à Pajemploi+. Sinon, il doit compléter ce document avant de passer à l'étape suivante.
- Vérifier ses coordonnées bancaires et cliquer sur « suivant » si celles-ci sont valides. Sinon, il doit les corriger avant de passer à l'étape suivante
- Lire le mandat et le valider en cochant la case correspondante
- Cliquer sur « activer » pour valider l'activation du service Pajemploi+. La liste des salarié(e)s s'affiche à nouveau. Sur la ligne du/de la salarié(e) pour le/laquelle le parent employeur a activé le service Pajemploi+, la croix grise (service Pajemploi+ désactivé) a été remplacée par une flèche verte (service Pajemploi+ activé) dans la colonne « Pajemploi+ »
- Un mail sera envoyé au parent employeur et à sa/son salarié(e) pour confirmer l'activation du service Pajemploi+.

Le parent employeur et le/la salarié(e) peuvent, à tout moment, se désinscrire de ce service en se rendant sur leur espace personnel.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter l'article 7 des Conditions générales d'utilisation.

Source : <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/pajemploi-plus.html>

Conditions d'utilisation du service Pajemploi+

Pour respecter les conditions d'utilisation de ce service, le parent employeur doit :

- déclarer sa/son salarié(e) entre le 25 du mois de la période d'emploi et le 5 du mois suivant
- être à jour du paiement des sommes dues suite à des déclarations antérieures effectuées auprès du centre national Pajemploi
- si sa/son salarié(e) déclaré(e) est un(e) assistant(e) maternel(le), vérifier que son agrément est en cours de validité sur la période d'emploi concernée.

Si les conditions d'utilisation ne sont pas respectées, le parent employeur et le/la salarié(e) ne pourront plus bénéficier du service Pajemploi+. Le parent employeur devra donc verser la rémunération directement au/à la salarié(e).

Les temps collectifs au relais

Avril - Juillet 2019

La petite lessive

Si les tâches ménagères sont pour certains un calvaire, elles sont pour d'autres un véritable moment de plaisir.

En effet lors de cette animation les enfants ont pu plonger les mains et même d'avantage, dans l'eau, éclabousser les copains, toucher, étaler faire glisser le savon, frotter avec une brosse, essorer, pincer une pince à linge pour étendre le linge...

Que de découvertes en une seule activité... Et en plus ça sentait bon !



Peinture aux pieds

Poser son pied dans la peinture, bien sûr ce n'est peut-être pas aussi important que poser le pied sur la lune pour la première fois et pourtant...

Neil Armstrong, à 2 ans, aurait sûrement aimé vivre cette expérience !

Sentir la texture de la peinture sous ses pieds nus, voir les empreintes colorées de ses talons et de ses petits orteils qui apparaissent sur le papier posé au sol. Se déplacer en gardant l'équilibre pour ne pas glisser... Quelle aventure !!! "Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'enfant" .



Sortie à la pêcherie d'Aurit

Madame Canicule ne s'est pas invitée aux sorties à la pêcherie, qui est un lieu parfait pour profiter de la nature et des animaux. Bêtes à poils ou à plumes sont toujours prêtes à recevoir une caresse, à manger les grains de maïs ou les feuilles de salade, à boire au biberon ou encore à faire la roue pour nous épater

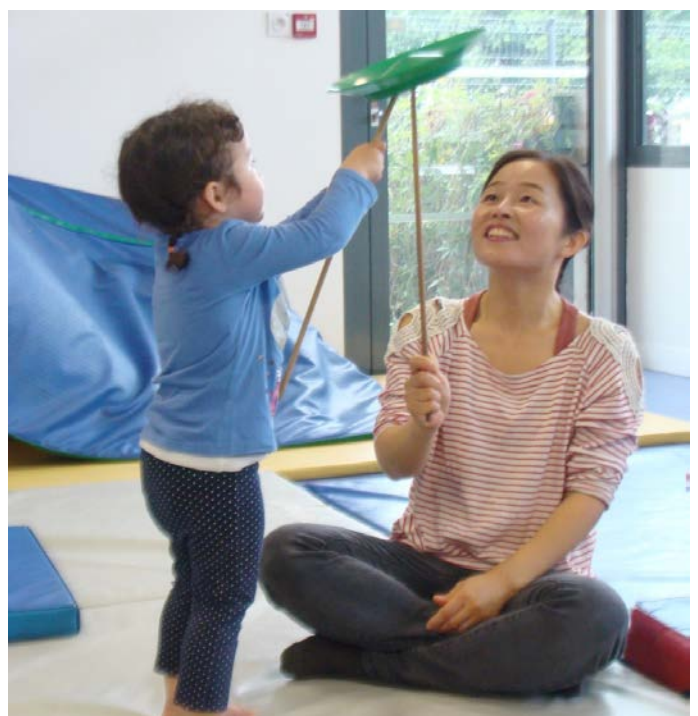
Après la balade, les enfants et les assistantes maternelles ont partagé un pique-nique, comme l'avaient déjà fait la semaine au paravant, les parents du LAEP .

Cirquenbul

Le RAPAM a eu le plaisir d'accueillir Morgane et Elodie intervenantes de Cirquenbul. Elles ont animé 5 séances pour les enfants et les assistantes maternelles, mais aussi pour les familles du LAEP.

Afin de permettre aux professionnels d'accompagner au mieux les enfants, une soirée de sensibilisation en direction des assistantes maternelles a également été proposée au démarrage de ce projet. Elles ont pu expérimenter le matériel et échanger sur le contenu, les apports et la place de chaque adulte lors des ateliers.

Ainsi au fur et à mesure des séances, nous avons pu observer chez les enfants des sourires, des rires, des essais de plus en plus concluants, des déplacements de plus en plus longs et une confiance en soi ou en l'autre de plus en plus grande



La fête du relais

Pour clôturer l'année scolaire, un spectacle de la compagnie "Sing Song" a été proposé aux enfants, aux assistantes maternelles et aux parents.

«Uni Unel», nous a fait vivre un moment de douceur, plein de légèreté et de poésie.

Le son de la harpe, le chant des oiseaux, la douceur des plumes, l'ambiance feutrée, les voix et la présence scénique des 2 artistes, nous ont enveloppés dans un nid douillet pendant toute la durée du spectacle.

Pour compléter ce temps, un goûter festif ainsi que des jeux d'adresse et de découvertes sensorielles (chamboule tout, quilles, transvasements.....) attendaient petits et grands au relais pour un moment convivial.



LE COIN DES LIVRES

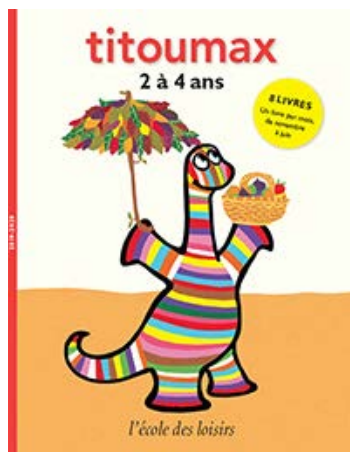
Derrière les mots, les images parlent... Comme chaque année, parents et assistantes maternelles, nous vous donnons la possibilité d'accéder à un abonnement de 8 livres de qualité avec l'Ecole des Loisirs. Vous pouvez emporter une brochure présentant les 3 abonnements possibles, Bébémax, Titoumax ou Minimax. Nous récupérerons les bulletins d'abonnement « regroupés » à prix réduit avec le chèque correspondant.

Nous vous proposons aussi au RAPAM des livres pour enfants et pour adultes ainsi que des revues professionnelles que vous pouvez emprunter gratuitement.

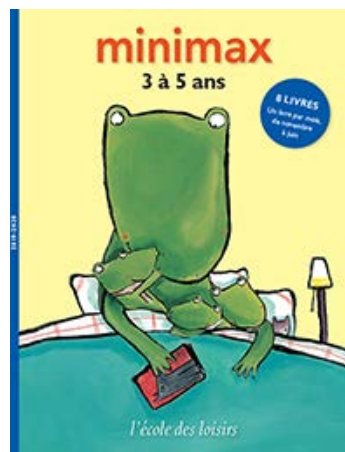
- C'est qui chat ?
- Bonne nuit tout le monde
- Sèche tes larmes petit lapin
- Dans la pomme
- T'en as pas plein partout
- Rouge de colère
- Copain copain
- Mes amis la mer

Les 8 livres, 35 euros.





- Un automne avec Pop
 - C'est pour qui ?
 - Lolotte se déguise
 - Le cache cache des animaux
 - Pablo
 - Le grand voyage
 - C'est quoi ?
 - Cache cache surprise
- 36€ les 8 livres



- Une histoire à grosse voix
 - Le renard et le lutin
 - L'orage
 - Va t'en bébé Cadum
 - Tout le monde dort ?
 - La balade d'Asami
 - Un petit pas de géant
 - Coup de foudre
- 37€ les 8 livres

LA VIE AU RELAIS «Ouvrez vos agendas»

Rentrée septembre 2019

Ce trimestre débutera par la réunion de rentrée le mardi 10 septembre où seront abordés les projets de l'année et le nouveau système d'inscription aux animations afin de permettre à toutes de venir plus régulièrement.

Cette fin d'année est marquée par les 30 ans des RAM et du festival petite Enfance.

A cette occasion, le RAPAM sera ouvert aux familles et aux assistantes maternelles les lundi 9, mardi 11 et vendredi 13 septembre entre 9h30 - 11h30 et 16h - 17h30 pour une visite du relais et un temps d'échanges.

Pour valoriser votre travail auprès des familles nous proposons également à vos parents employeurs disponibles de partager un temps d'animation avec vous les lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 novembre.

Pour les Assistantes maternelles

Des projets entre septembre et décembre

Le secteur du Pont Long pourra bénéficier à son tour de 5 séances de motricité autour du cirque avec « Cirquenbul » les mardis 12, 26 novembre et 3, 10 et 17 décembre après avoir participé à une soirée de sensibilisation préparatoire au projet avec la responsable de l'association le mardi 6 novembre à 20h.

Floriane proposera un 2^{ème} niveau sur la communication gestuée aux 2 groupes qui ont participé à ce projet en janvier/février.

3 séances seront proposées les vendredis 27 septembre et 4 et 18 octobre à 9h30 et 10h30.

Une nouvelle matinée d'échanges avec Floriane autour de « l'acquisition de la propreté » le 15 novembre entre 9h30 et 11h30 pour celles qui n'ont pu assister à la 1^{ère} séance. Les enfants pourront, autour des assistantes maternelles, jouer librement dans les espaces aménagés de la salle de jeu du RAPAM .



Ce trimestre sera ponctué par une sortie à la Cueillette de l'Aragnon le 1^{er} octobre, le festival petite enfance en novembre et la fête de Noël avec un spectacle « Histoires de Doudous » avec la compagnie « Mômes en Zique » le 13 décembre.

« Histoires de doudous » est une série d'aventures racontées, jouées, chantées sur les peluches et autres objets mordillés.

Extrait :

« Le plus beau jour de ma vie, c'est celui où j'ai été adopté par MON enfant », dit l'un. « Et tous les tours de machine à laver, tu t'en rappelles », dit l'autre. « Ben moi, sniff, j'ai été oublié dans un parc... » .



Pour les parents du LAEP :

Fête de Noël le jeudi 12 décembre. Spectacle « Histoires de Doudous » à 10h et goûter de Noël.

Venez nombreux et nombreuses à ce temps festif !

Horaires d'ouverture du RAPAM

Service Infos modes d'accueil

Lundi 17h - 18h

Mardi 9h30 - 10h30

Mercredi 9h30 - 11h30

Vendredi 15h - 17h

Animations collectives Assistants maternelles/enfants

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
9h30 - 11h30 au RAPAM

Mardi 9h30 - 11h30

à l'ALSH d'Artiguelouve

Parents employeurs, assistantes maternelles, futures agréées, salarisées à domicile :

Jeudi et vendredi 15h - 17h

LAEP

Lieu Accueil Enfants Parents

Jeudi 9h30 - 11h30